

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE PIERRE-PERCEE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 7

Date de Convocation : 16/11/2020

Date d’Affichage : 16/11/2020

L’an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à 17h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle d’exposition de la commune sous la présidence de Mr GUYON Denis, le Maire.

Etaient présents : GUYON Denis, MONASSE Christian, BIASUTTO Mickaël,
MANGIN Jean-Paul, COMBEAU Éric, FUHRMANN Sylvie.

Absents excusés : RAYNIER Stephan (procuration à BIASUTTO Mickaël)

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : MONASSE Christian

Délibération n°2020-57 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 OCTOBRE 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE

Le compte-rendu du 02 octobre 2020.

Vote : à l’unanimité

Délibération n°2020-58 : AVENANT 02 LOT 09 (VOURIOT)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION

2020-53 du 02 octobre 2020 « Avenant 02 lot 09 (VOURIOT) »

L’entreprise « SARL VOURIOT » s’est vu attribuer le lot 09 du marché de la colonie Jeanne d’Arc pour les travaux de menuiseries intérieures bois d’un montant de 197 106.09 € HT.

Compte-tenu qu’au regard de l’avancée du chantier, différents travaux ont été supprimés et d’autres programmés. L’entreprise a donc présenté un avenant de 2 700.13 € HT.

Le cabinet d’architecte B2H a donné un avis favorable pour cet avenant.

La commune, après avoir étudié l’avenant, en se référant à l’avis de l’architecte et après avoir délibéré, émet un avis favorable et accepte cet avenant.

Montant initial du marché : 197 106.09 € HT
Avenant 01 : 435.00 € HT
Montant du présent avenant : 2 700.13 € HT
Nouveau montant du marché : 200 241.22 € HT

Vote : à l’unanimité

Délibération n°2020-59 : AVENANT 01 LOT 16 (DIVOUX)

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
2020-14 du 10 mars 2020 « Avenant 01 lot 16 (DIVOUX) »**

L'entreprise « DIVOUX » s'est vu attribuer le lot 16 du marché de la colonie Jeanne d'Arc pour les travaux d'électricité d'un montant de 183 500.00 € HT.

Compte-tenu qu'au regard de l'avancée du chantier, des modifications sont à apporter et l'entreprise a présenté un avenant de 1 873.43 € HT.

Le cabinet d'architecte B2H a donné un avis favorable pour cet avenant.

La commune, après avoir étudié l'avenant, en se référant à l'avis de l'architecte et après avoir délibéré, émet un avis favorable et accepte cet avenant.

Montant initial du marché : 183 500.00 € HT

Montant de l'avenant 1 : 1 873.43 € HT

Nouveau montant du marché : 185 373.43 € HT

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-60 : AVENANT 02 LOT 12 (ROBEY)

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
2020-42 du 17 juillet 2020 « Avenant 02 lot 12 (ROBEY) »**

L'entreprise « ROBEY » s'est vu attribuer le lot 12 du marché de la colonie Jeanne d'Arc pour les travaux de revêtements de sols souples d'un montant de 16 500.00 € HT.

Compte-tenu qu'au regard de l'avancée du chantier, des modifications sont à apporter, l'entreprise a présenté un avenant à 682.20 € HT.

Le cabinet d'architecte B2H a donné un avis favorable pour cet avenant.

La commune, après avoir étudié l'avenant, en se référant à l'avis de l'architecte et après avoir délibéré, émet un avis favorable et accepte cet avenant.

Montant initial du marché : 16 500.00 € HT

Montant de l'avenant 1 : 429.96 € HT

Montant de l'avenant 2 : 682.20 € HT

Nouveau montant du marché : 17 612.16 € HT

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-61 : AVENANT 01 LOT 13 (BELEM)

L'entreprise « BELEM » s'est vu attribuer le lot 13 du marché de la colonie Jeanne d'Arc pour les travaux de peinture d'un montant de 24 037.28 € HT.

Compte-tenu de l'évolution du chantier, des finitions, non prévues initialement, sont à apporter et l'entreprise a présenté un avenant à 1 438.23 € HT.

Le cabinet d'architecte B2H a donné un avis favorable pour cet avenant.

La commune, après avoir étudié l'avenant et se référant à l'avis de l'architecte et après avoir délibéré, émet un avis favorable et accepte cet avenant.

Montant initial du marché : 24 037.28 € HT

Montant de l'avenant 1 : 1 438.23 € HT

Nouveau montant du marché : 25 475.51 € HT

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-62 : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (COLONIE)

Le Maire présente aux conseillers le devis de « GARTNER ASSOCIES » concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'élève à 6 500.00 € HT.

Cette mission a pour objectif :

- Le suivi du solde du marché de la colonie (vérification des projets de décomptes, vérification des états d'acomptes, détermination du montant des pénalités, vérification du décompte final).
- L'assistance à la réception des travaux (assistance juridique, conseil suivant les OPR).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
ACCEPTE
Ce devis et
AUTORISE
Le Maire à signer le devis.

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-63 : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE-BOURG

Le Maire rappelle au Conseil la délibération 2020-54 portant sur la nécessité de réaliser des travaux sur le réseau de l'éclairage public du centre-bourg et l'autorisant à faire les démarches nécessaires.

Le Maire présente au Conseil deux devis concernant ces travaux :

- Devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 63 832.37 € HT.
- Devis de l'entreprise SOBECA pour un montant de 68 356.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DECIDE
De confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 63 832.37 HT.
AUTORISE
Le Maire à signer le devis.

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-64 : SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil des possibilités d'obtenir des subventions quant aux travaux d'éclairage public du centre bourg et présente le plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux HT :	63 832.37 €
DSIL (Etat) 40 % :	25 532.95 €
CTS (Département) 15 % :	9 574.86 €
SDE 54 (11%) :	7 021.56 €
TOTAL SUBVENTIONS :	42 129.37 €
RESTE A CHARGE COMMUNE :	21 703.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
ACCEPTE
Ce plan de financement prévisionnel.
AUTORISE
Le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-65 : ONF – DESTINATION DES COUPES 2021

Le Maire fait part au Conseil de la proposition de l'ONF pour l'état d'assiette des coupes 2021.
(Etat d'assiette : Ensemble des coupes prévues pour une année civile donnée)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE

L'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté par l'ONF

DEMANDE

A l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-joint.

FIXE

Comme suit la destination des coupes inscrites pour l'exercice 2021 :

Vente en bloc et sur pieds :

Unités de gestion :	E	surface 9.06 VPR EA :	770.10
	F	surface 8.25 VRP EA :	594.00
	Gi3	surface 8.69 VRP EA :	382.36

AUTORISE

La vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que pour les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis préalable conforme du Maire.

Vote : à l'unanimité

Délibération n°2020-66 : PARTICIPATION A L'OPERATION « UN MASQUE POUR TOUS LES MEURTHE-ET-MOSELLANS »

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe et Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe et Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les Collectivités de Meurthe et Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéenne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99 % dans le département, à partie de tissu vosgien.

Le département a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ;

Prend acte de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Accorde au Département de Meurthe et Moselle une participation de 408.20 € au titre de cette opération.

Vote : à l'unanimité

DIVERS

En raison de la crise sanitaire, la fête de Noël traditionnellement organisée à Pierre-Percée ne pourra pas avoir lieu cette année. Des bons cadeaux d'une valeur de 30 euros seront distribués aux enfants de moins de 13 ans, à valoir au rayon Jeux-et-Jouets du Brico Leclerc de Raon l'Etape. Les anciens (plus de 60 ans), bénéficient quant à eux de 30 euros qu'ils peuvent utiliser de trois façons distinctes. Après consultations, huit bénéficiaires ont décidé de faire un don à une association, trente-six ont choisi un bon restaurant à valoir dans l'un des trois restaurants de Pierre-Percée, et dix-sept ont choisi un panier garni.

Des réparations sont à prévoir pour remettre en état l'abri de l'arrêt de bus de La Menelle. Ces travaux concernent :

- le toit ;
- les gouttières ;
- les panneaux transparents.

La fibre optique a été installée à la mairie le 25 novembre 2020.

Des arbres et arbustes ont été coupés et laissés sur place le long du canal près de Dirtech. Il conviendra de joindre le Directeur de Dirtech à ce sujet.

Les modalités de tenue du Marché Estival artisanal, qui débiterait le 14 mai et se terminerait fin août, sont à l'étude.

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public du centre-bourg, il convient de prévoir un éclairage du chemin de « Froide Fontaine » jusqu'au parking de l'embarcadère. En effet, ce chemin très souvent emprunté lors de manifestations au village (fêtes, marchés, expositions, ...) est très sombre à la nuit tombée, rendant difficile le retour vers le parking.

Le Maire fait part au Conseil de travaux de réfection d'un regard, situé à la Soye, à effectuer par l'entreprise Spengler pour un montant de 920.00 € HT. D'autre part, des travaux de peinture ont été réalisés dans un logement du presbytère pour un montant de 4 957.00 € HT.

Le Maire informe le Conseil d'une publicité reçue pour un feu clignotant qui permettrait de régulariser la vitesse des véhicules aux entrées du village. Le prix de cet équipement est de 599.00 € HT.

Après consultation des conseillers, la prochaine réunion du Conseil est programmée pour le 18 décembre 2020.

Fin de la séance : 19 heures 30

Denis GUYON
LE MAIRE

